

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME</p>	<p>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE</p>
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 15</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 03/03/2025</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03/03/2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Mars à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur ROLIN Jérôme, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame DUC Gwendoline, Madame RONGY Marie-Madeleine, Monsieur CLET Benjamin, Madame BARRIER Marie-Agnès, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret</p> <p><u>Absents excusés :</u> Monsieur GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à Monsieur ROLIN Jérôme Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Madame MARY Claude Madame MARION Isabelle Monsieur RODRIGUEZ Richard</p> <p><u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra</p>

DÉLIB. N° 02-2025_ OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRAVERSE DE MIRIBEL AUPRES DE LA DETR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1836 relative aux finances publiques et à la gestion des collectivités territoriales,

Vu la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 du 26 novembre 2024,

Vu le projet d'investissement TRAVERSE DE MIRIBEL,

Considérant les besoins financiers pour la réalisation du projet susmentionné,

Considérant les documents de plan de financement présentés pour la demande de subvention auprès de la DETR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve le plan de financement pour le projet TRAVERSE DE MIRIBEL qui prévoit un coût total de 654 511,53 euros.
2. Autorise la sollicitation d'une subvention auprès de la DETR pour un montant de 163 627,88 euros.
3. Valide les contributions financières de la commune, qui s'élèveront à (29%) soit **186 584,20 €** pour la contribution de la commune, et prévoyant un financement complémentaire par :

Conseil Général (30 %)	196 353,45 €
Valence Romans Agglo - Fonds de concours (10%)	66 272,00 €
Région (6 %)	41 674,00 €

4. Approuve la répartition du financement tel que présenté dans le p...
prévoyant les modalités de financement à court, moyen et long terme pour assurer la réalisation du projet.

Le plan de financement détaillé est le suivant :

	Montant H.T.
Coût estimatif	654 511,53 €
Conseil Général (30 %)	196 353,45 €
DETR (25%)	163 627,88 €
Valence Romans Agglo - Fonds de concours (10%)	66 272,00 €
Région (6 %)	41 674,00 €
Coût à la charge de la commune (29 %)	186 584,20 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires afin de formaliser cette demande auprès des services compétents et de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 03/03/2025

